

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

APPEL A CANDIDATURES

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD-CADRE

TERRITOIRES PUBLICS mandataire agissant au nom et pour le compte de la commune de L'Hermitage
1, rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 50726
35207 RENNES CEDEX 2
Tél. : 02.99.35.21.04 - Fax : 02.99.35.21.00

2. PROCEDURE DE PASSATION

Procédure concurrentielle avec négociation en application des articles 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3. OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Accord-cadre d'architecte-urbaniste, paysagiste, dans le cadre de la création d'une opération d'aménagement type ZAC sur le secteur Sud agglomération de la commune de l'Hermitage et sa réalisation.

Le candidat doit répondre à l'ensemble des éléments de missions suivants :

- Accompagnement du maître d'ouvrage dans les différentes phases du projet,
- Réalisation des études urbaines et paysagères,
- Réalisation et mise en œuvre des études et du suivi opérationnel.

4. VARIANTE

La proposition de variante n'est pas autorisée.

5. LIEU D'EXECUTION

Commune de L'Hermitage.

6. DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre est de 8 ans à compter de sa notification afin de garantir la continuité et la cohérence du projet urbain dans le temps.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations : mars / avril 2018

7. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE

Concernant les justifications à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.

8. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera les candidats sur la base des critères suivants :

- Pertinence des références
- Capacités professionnelles et techniques
- Capacités financières

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera entre 3 et 5 candidats admis à remettre une offre et éventuellement à négocier.

En cas de constitution de groupement le mandataire sera l'architecte-urbaniste, solidaire de chacun des membres du groupement.

Il est possible de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

9. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Prix : 40 %

Offre technique : 60 %

10. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est dématérialisé et disponible sur le site suivant : <https://territoires.achatpublic.com>.

11. LIEU ET CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les plis contenant la candidature seront soit remis par voie électronique sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>, soit envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : TERRITOIRES PUBLICS, Mme la Directrice Administrative et Financière, 1, rue G. de Gaulle-Anthonioz – CS 50726 - 35207 RENNES CEDEX 2 ou remis contre récépissé directement au siège du TERRITOIRES PUBLICS, en précisant l'objet de la consultation.

12. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Le mardi 19 décembre 2017 à 12H00.

13. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Auprès de Mme JOSEPH – email : jessie.joseph@territoires-rennes.fr - Tél. 02.99.35.21.04

14. PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : TA de Rennes – Hôtel de Bizien – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes

15. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

Le 17 novembre 2017

16. PUBLICATION AU JOUE

Publication adressée au JOUE sous le n°3198070